



CAPOSS

Club d'Athlétisme de la Possession

www.caposs.re

AUTORISATION PARENTALE

- compétition et entraînement d'athlétisme -

Je soussigné (e), détenteur de l'autorité parentale et agissant en tant que:

Mère ou tutrice

Père ou tuteur

Nom de la mère*	Nom du père*
Prénom de la mère*	Prénom du père*
<small>* tuteur le cas échéant</small>	<small>* tuteur le cas échéant</small>
Adresse :	Adresse (si différente).....
.....
Code Postal.	Code Postal.
Ville.....	Ville.....
Tel fixe :	Tel fixe :
Tel portable	Tel portable
Adresse Mail de la mère :@.....	Adresse Mail du père :@.....

⇒ Bien remplir les 2 colonnes permettant de renseigner les informations sur les deux parents et/ou tuteurs.

Parent/tuteur de l'enfant :

Nom de l'enfant..... Prénom de l'enfant.....

Groupe sanguin Contre-indications médicale.....

Maladies et allergies connues

Traitement médical en cours

Pour les enfants atteints d'asthme les parents devront obligatoirement rester durant toute la durée des compétitions

J'autorise mon enfant :

- ✓ à se rendre seul et à repartir seul aux entraînements et sur les lieux de compétitions (*dès benjamin*).
- ✓ A se faire emmener / transporter par des membres du CAPOSS et/ou parents bénévoles pour se rendre à des entraînements spécifiques ou lieux de compétitions
- ✓ J'autorise également les responsables du CAPOSS (*dirigeants et entraîneurs*) à agir en cas de maladie ou d'accident pour qu'ils puissent faire appel à un médecin ou faire hospitaliser mon enfant si nécessaire.

En complément, si vous souhaitez également appuyer le CAPOSS en tant que bénévole, vous pouvez nous préciser les actions auxquelles vous pouvez prendre part ponctuellement en cochant les cases suivantes :

- Je suis bénévole pour emmener des enfants en compétitions
- Je suis bénévole pour faire officiel durant les compétitions et souhaite être informé des formations
- Je suis bénévole pour donner un peu de temps pour aider à mettre en place des projets pour les enfants (stages,..)

Date :

Signature :

Nous vous confirmons que les informations recueillies resteront strictement confidentielles au sein du bureau du Caposs. Aussi, nous vous confirmons que selon l'art.32.6°, loi n°78-17 du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification que vous pourrez exercer auprès du secrétariat du club.